



DECISION N° 3/PASSI/2023

PORTANT QUALIFICATION DE LA SOCIETE NEARSECURE
EN QUALITE DE PRESTATAIRE D'AUDIT DE LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION SENSIBLES

La Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information (Administration de la Défense Nationale),

- Vu la loi n° 05-20 relative à la cybersécurité promulguée par le Dahir n°1-20-69 du 4 hija 1441 (25 juillet 2020) ;
- Vu le décret n°2-21-406 du 4 hija 1442 (15 juillet 2021) pour l'application de la loi n° 05-20 relative à la cybersécurité, notamment ses articles premier, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 44 ;
- Vu le référentiel d'exigences relatif à la qualification des prestataires d'audit de la sécurité des systèmes d'information prévu à l'article 22 du décret précité ;
- Vu la demande de renouvellement de qualification présentée par la société NEARSECURE ;
- Vu le rapport d'évaluation de la société NEARSECURE ;

DECIDE :

Article premier

La société NEARSECURE, dont le siège social est sis à N° 3 Rue Oukaimden, Agdal, Rabat est qualifiée en tant que prestataire d'audit de la sécurité des systèmes d'information sensibles de Classe A et Classe B.

Article 2

Les domaines d'audit au titre desquels la société NEARSECURE est qualifiée sont les suivants :

- Audit organisationnel et physique ;
- Audit de configuration ;
- Audit d'architecture ;
- Tests d'intrusion ;
- Audit de code source ;
- Audit des systèmes industriels.

Article 3

Des attestations, faisant référence à la présente décision de qualification, sont délivrées aux auditeurs ayant réussi les tests d'évaluation, indiquant leur rattachement à la société NEARSECURE ainsi que leurs domaines de qualification.

Les prestations d'audit de la sécurité des systèmes d'information sensibles de Classe A doivent être réalisées exclusivement parmi les auditeurs susmentionnés disposant de la nationalité marocaine.

Article 4

La présente décision de qualification est valable jusqu'au 18/08/2026.

Administration de la Défense Nationale
(Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information)

Pour le Chef du Gouvernement et par Délégation
Le Directeur de la Stratégie & de la Réglementation



Signé: Saâd EL KHADIRI